



## TARIFS - BTS

Année scolaire 2023-2024 - par étudiant -  
Paiement possible en 9 fois (sous réserve d'encaissement de votre acompte)

En 2023/2024, deux tarifs sont proposés, au libre choix des familles :

- Tarif A : tarif de base
- Tarif B : tarif solidaire, supérieur de 30 euros au tarif de base, afin d'apporter un appui supplémentaire à l'Institution dans ses projets. Merci pour votre soutien.
  
- Chaque tarif se décompose de la manière suivante :
  - o **Le coût de la scolarité au Lycée Saint Louis<sup>1</sup>** = **974,85 euros (+ 30 euros Tarif B)**
    - La contribution familiale dédiée au fonctionnement et au caractère propre de l'établissement,
    - L'Assurance Individuelle Accident et Responsabilité Civile.
  - o **Le coût des cotisations diocésaines<sup>2</sup>** = **116,95 euros**

### 1 – Tableau récapitulatif des tarifs Lycée

		Tarif A	Tarif B
<b>L'Étudiant est EXTERNE</b>		<b><u>1 091,80 €</u></b>	<b><u>1 121,80 €</u></b>
<i>(Cotisation diocésaine + scolarité St Louis)</i>	<i>par mois</i>	<u>101,50 €</u>	<u>105,30 €</u>

- Ne sont pas inclus :
  - o Les frais relatifs aux séjours pédagogiques,
  - o Les cahiers d'activités,
  - o Les photos de classes,
  - o La location du casier (15€).Ces frais éventuels sont facturés au cours de l'année.

<sup>1</sup> Les contributions scolaires sont dédiées à l'immobilier et aux projets spécifiques de l'Institution ; elles ne sont pas liées au paiement des cours, les enseignants étant des salariés de l'Etat.

<sup>2</sup> Les cotisations diocésaines sont dédiées au fonctionnement des services inter-établissements de l'Enseignement Catholique ; elles sont intégralement reversées aux services diocésains à Angers. Il n'y a pas de réduction possible, elles sont dues en intégralité dès le premier jour de présence de votre enfant au sein de l'établissement.

## 2 – Règles complémentaires de fonctionnement

### a) Restauration

#### a. Un élève externe peut prendre occasionnellement un repas.

Dans ce cas l'approvisionnement de la carte de self devra se faire avant la prise des repas.

- Par carte Bancaire via le site Ecole Directe (recommandé et sécurisé), ; la famille peut également suivre le solde de la carte de self et des consommations de son enfant.
- Par chèque ou espèces à l'accueil de l'Institution (47, rue d'Alsace)  
Le coût du repas est de 6,45 euros.

#### b. En cas d'absence :

Il n'y a aucune réduction sur la restauration en cas d'absence, sauf si elle est supérieure à 1 semaine et pour des raisons de santé (sur demande auprès du chef d'établissement).

#### c. En cas de perte ou détérioration de carte

Le cas échéant, toute nouvelle carte sera facturée 5 euros.

### b) Bourses, réductions et aides aux familles

→ **Les Bourses Étudiantes (CROUS)** ; Vous êtes également susceptible de prétendre aux bourses étudiantes, n'hésitez pas à faire votre demande au CROUS avant juillet pour un traitement plus rapide et au plus tard 31 août. Passée cette date, il se peut que les premiers mois ne vous soient pas réglés.

→ **Une réduction sera appliquée par la comptabilité directement sur la facture.**

- Pour le 2<sup>nd</sup> enfant inscrit à St Louis : 5% uniquement sur la contribution scolaire St Louis
- A partir de 3 enfants inscrits à St Louis : 15% (pour chaque enfant inscrit) sur les contributions St Louis et la demi-pension.

→ **Pour toute autre demande d'aide**, il vous est possible de prendre contact avec le Chef d'établissement, par le biais du secrétariat ou sur la boîte [contact@stlouis49.org](mailto:contact@stlouis49.org)



Attention

Chaque famille recevra sa facture courant septembre avec son échéancier de paiement : il n'y aura pas d'envoi de facture papier. Les factures sont consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)